

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 3–6 juin 2013

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2013/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2

WFP/EB.A/2013/5-A/2

31 mai 2013

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan stratégique du PAM pour 2014–2017 (WFP/EB.A/2013/5-A/1)
- Comptes annuels vérifiés de 2012 (WFP/EB.A/2013/6-A/1)
- Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2013/6-B/1)
- Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion (WFP/EB.A/2013/6-C/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2013/6-D/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive (WFP/EB.A/2013/6-E/1 + Corr.1 et WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM (WFP/EB.A/2013/6-F/1*)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction du PAM (WFP/EB.A/2013/6-G/1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2013/6-H/1)
- Point sur les Règles de gestion financière (WFP/EB.A/2013/6-I/1)

Le tirage du présent document a été retiré. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/1815

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 30 mai 2013

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents ci-après, que le Programme alimentaire mondial lui a présentés:

Pour approbation:

- Plan stratégique du PAM pour 2014–2017 (WFP/EB.A/2013/5-A/1)
- Comptes annuels vérifiés de 2012 (WFP/EB.A/2013/6-A/1)
- Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2013/6-B/1)
- Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion (WFP/EB.A/2013/6-C/1)

Pour examen:

- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2013/6-D/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2013/6-E/1 + Corr.1)
- Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants (WFP/EB.A/2013/6-F/1*)
- Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants (WFP/EB.A/2013/6-F/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons (WFP/EB.A/2013/6-G/1)
- Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons (WFP/EB.A/2013/6-G/1/Add.1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2013/6-H/1)

Mme Ertharin Cousin
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
Parco dei Medici
00148 Rome, Italie

Pour information:

- Point sur les Règles de gestion financière (WFP/EB.A/2013/6-I/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2013/6-J/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2012) (WFP/EB.A/2013/6-K/1)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et communiquer dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
Carlos G. Ruiz Massieu

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les quatre rapports du Programme alimentaire mondial (PAM) ci-après, soumis au Conseil d'administration pour approbation:
 - a) Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 (WFP/EB.A/2013/5-A/1);
 - b) Comptes annuels vérifiés de 2012 (WFP/EB.A/2013/6-A/1);
 - c) Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2013/6-B/1); et
 - d) Examen de l'article 9.2 du Règlement financier (WFP/EB.A/2013/6-C/1).
2. Le Comité consultatif était également saisi de huit documents présentés pour examen et de trois documents présentés pour information (voir annexe I). Lors de son examen des rapports, le Comité s'est entretenu avec le Sous-Directeur exécutif chargé de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle/Directeur financier, ainsi qu'avec d'autres représentants du PAM, qui lui ont communiqué des informations supplémentaires et des éclaircissements, dont les derniers parvenus sous forme de réponses écrites ont été reçus le 23 mai 2013.

II. Documents soumis au Conseil d'administration pour approbation

Plan stratégique du PAM pour 2014-2017

3. Le PAM précise que son Plan stratégique pour 2014-2017 prend en compte le caractère évolutif de l'environnement extérieur ainsi que les facteurs de changement qui auront très probablement un impact important sur la demande future d'assistance alimentaire et sur sa capacité à y répondre (WFP/EB.A/2013/5-A/1, par. 2). En élaborant le plan, le PAM s'est inspiré des enseignements dégagés de consultations internes et externes, de l'examen à mi-parcours de son Plan stratégique pour 2008-2013 et d'évaluations indépendantes pertinentes. Un récapitulatif de ces enseignements figure dans l'annexe II du Plan stratégique proposé pour 2014-2017. Le Comité consultatif note que selon ce plan, le PAM entend poursuivre quatre objectifs stratégiques pour la période allant de 2014 à 2017, comme suit (ibid., Résumé):
 - a) Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence;
 - b) Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence;
 - c) Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels; et
 - d) Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim.

4. Dans son Plan stratégique, le PAM définit les quatre objectifs stratégiques en fonction de leur contribution à trois priorités qui se recoupent: a) préparer aux chocs et y faire face; b) remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens d'existence; et c) réduire la vulnérabilité et renforcer durablement la résilience (ibid., par. 9). Ces trois priorités sont communes aux gouvernements ainsi qu'à d'autres intervenants, et elles contribuent collectivement aux buts universels plus larges consistant à réduire les risques et la vulnérabilité face aux chocs, briser le cycle de la faim et instaurer une situation viable en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le PAM expose dans les paragraphes 18 à 50 du Plan stratégique les corrélations entre les trois priorités et les quatre objectifs, ainsi que les buts qu'il vise à atteindre au titre de chaque priorité et objectif. Les principaux outils qu'il compte sélectionner pour réaliser les objectifs sont présentés dans les paragraphes 52 à 55 du Plan stratégique et comprennent les transferts, les services opérationnels, l'assistance technique, les partenariats et le plaidoyer.
5. Le PAM donne dans les paragraphes 56 à 70 du document des précisions sur les mesures destinées à assurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du Plan stratégique. Il s'attachera à suivre et évaluer les produits, ainsi qu'à mesurer les effets directs et l'impact à plus long terme pour toutes les opérations au moyen de son Cadre de résultats stratégiques pour 2014–2017, qui contient une série d'indicateurs d'effets directs clés assortis de données de référence de qualité et d'objectifs institutionnels (ibid., Résumé et par. 64). À cet égard, le Comité consultatif a compris que le cadre de résultats stratégiques devait encore être parachevé et qu'il serait soumis au Conseil d'administration plus tard au cours de 2013.
6. Le Comité consultatif note que le PAM poursuivra les quatre objectifs stratégiques compte tenu, entre autres, des objectifs du Millénaire pour le développement, et qu'il est déterminé à œuvrer avec les gouvernements et d'autres partenaires pour lutter contre la faim, notamment en s'efforçant de réduire le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique, qui sont près de 870 millions de par le monde (ibid., Résumé et par. 4 et 40). Sur sa demande, le Comité a été informé que le nombre des personnes sous-alimentées était estimé à 980 millions en 1990–1992, puis était passé à 885 millions en 2004–2006 et à 852 millions en 2007–2009, selon les données publiées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il ressort de ces chiffres que le monde en développement pris dans son ensemble est aujourd'hui plus près d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement visant à réduire de moitié le pourcentage de personnes souffrant de faim chronique d'ici à 2015 que ne le laissaient escompter les estimations antérieures.

Comptes annuels vérifiés de 2012

7. Le document présentant les comptes annuels vérifiés de 2012 se divise en deux parties: a) la déclaration de la Directrice exécutive, la déclaration sur le contrôle interne, les états financiers I à V et les notes y afférentes (section I); et b) l'opinion du Commissaire aux comptes et le texte intégral de son rapport sur les états financiers (section II) (WFP/EB.A/2013/6-A/1).
8. Le Comité consultatif note que le Commissaire aux comptes a rendu une opinion sans réserve au sujet des états financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (ibid., section II, par. 8). Les états financiers présentent successivement la situation financière du PAM, les résultats financiers, les variations de l'actif net, les flux de trésorerie et une comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs, ainsi que les notes y afférentes.

9. Le Comité consultatif note en outre que le Commissaire aux comptes a fait au total cinq recommandations liées à la gestion des stocks (4) et à la base de données sur la gestion des actifs (1) (ibid., section II, pages 82 et 89 à 94). Le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2013/6-H/1) présente la réponse de la direction du PAM aux cinq recommandations (dont une a déjà été appliquée tandis que les quatre autres le seront d'ici à décembre 2013), ainsi que les progrès réalisés dans l'application des recommandations toujours en suspens à la session annuelle de 2012 du Conseil d'administration. **Le Comité recommande que le PAM applique dès que possible les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes.**

⇒ *Résultats financiers*

10. Comme le montre l'état des résultats financiers (État II), le montant total des produits s'est élevé à 4 211,4 millions de dollars É.-U. et le montant total des charges à 4 395,7 millions de dollars en 2012, soit un déficit de 184,3 millions de dollars (à comparer à un déficit de 280,7 millions de dollars en 2011). La Directrice exécutive du PAM a fourni des précisions sur les résultats financiers de 2012 dans les paragraphes 5 à 7 de sa déclaration: le montant total des produits a augmenté de 475,3 millions de dollars (13 pour cent), tandis que les charges se sont accrues de 378,9 millions de dollars (9 pour cent) (WFP/EB.A/2013/6-A/1, section I). La Directrice exécutive explique qu'en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les contributions versées au PAM sont comptabilisées en tant que produits dès qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les charges sont enregistrées à la réception, pour les biens et services, ou à la livraison, pour les produits alimentaires. Par conséquent, il est possible que les charges constatées au cours d'un exercice soient supérieures ou inférieures aux produits de ce même exercice (ibid., section I, par. 4).
11. Le Comité consultatif prend note des déficits de 184,3 millions de dollars et de 280,7 millions de dollars enregistrés respectivement en 2012 et en 2011, la situation de 2012, d'après le Commissaire aux comptes, marquant une amélioration par rapport à la détérioration tendancielle du résultat d'exploitation constatée en 2011 (ibid., section II, par. 9 et 11). Selon le Commissaire aux comptes, l'amélioration de la situation financière en 2012 était avant tout la conséquence d'un accroissement de 12,7 pour cent des produits par rapport à 2011. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que bien que les deux derniers exercices du PAM aient été déficitaires, la situation financière du Programme restait solide, avec un solde de 2 636 millions de dollars pour les activités relevant des programmes. De plus, malgré une conjoncture financière difficile, le PAM avait pu conserver un bon niveau de financement grâce au soutien fidèle des donateurs. Les produits du PAM et ses charges, ainsi que l'excédent ou le déficit qui en est résulté au cours des cinq derniers exercices, sont indiqués ci-dessous (en millions de dollars des États-Unis):

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Total produits	5 115	4 373	4 266	3 736	4 211
Total charges	<u>3 725</u>	<u>4 228</u>	<u>4 238</u>	<u>4 017</u>	<u>4 396</u>
Excédent (déficit)	1 390	145	29	(281)	(184)

12. Le Comité consultatif rappelle que lors de son audit des états financiers du PAM pour 2011, le Commissaire aux comptes avait fait remarquer que le déficit de 280,7 millions de dollars constaté à la fin de l'exercice 2011 ne constituait pas à l'époque une menace pour les opérations du PAM, puisque celui-ci pouvait s'appuyer sur un excédent cumulé (solde des fonds) de 3 550 millions de dollars pour financer ses opérations à venir. Toutefois, si les déficits devaient se répéter au cours des exercices suivants, cette évolution pourrait entamer l'excédent et mettre en péril la continuité des opérations (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2, par. 8). À cet égard, le Comité note que l'ampleur du déficit a diminué en 2012 par rapport à 2011. **Nonobstant la diminution du déficit constatée en 2012, le Comité compte sur le PAM pour surveiller de près ses résultats financiers.**

⇒ *Niveau des distributions de produits alimentaires*

13. S'agissant des produits alimentaires distribués par le PAM, le Commissaire aux comptes a constaté que le rayon d'action du PAM, mesuré en fonction du nombre de bénéficiaires et des quantités de vivres distribuées, s'était réduit ces dernières années, comme le montrent les deux tableaux présentés à la page 88 du document sur les comptes annuels vérifiés de 2012. Toutefois, la valeur des espèces et des bons distribués est passée de 120,7 millions de dollars en 2011 à 191,8 millions de dollars en 2012. Le Comité consultatif note, en se fondant sur les deux tableaux susmentionnés et sur les informations données au paragraphe 19, que la quantité de produits alimentaires distribuée en 2012 est la plus faible des cinq dernières années, même si la valeur de ces distributions a augmenté de 203,4 millions de dollars par rapport à 2011, sous l'effet conjugué du renchérissement des denrées et de l'accroissement des distributions de produits à valeur élevée. Le Comité note en outre que le PAM a l'intention de développer son programme de transfert d'espèces et de bons et que celui-ci pourrait ainsi représenter entre 30 et 40 pour cent de la valeur de l'assistance alimentaire fournie d'ici à 2015 (voir le par. 29 ci-après).

⇒ *Pertes de produits alimentaires et d'autres avoirs*

14. Comme l'indique la Note 9, les pertes de produits alimentaires se sont élevées à 12,3 millions de dollars en 2012, contre 9 millions de dollars en 2011 (ibid., par. 201 à 204). En outre, les cas de fraude enregistrés en 2012, qui ont consisté en des vols et des détournements de produits alimentaires, d'articles non alimentaires et de numéraire par des agents du PAM et des tiers, ont représenté une valeur totale de 99 533 dollars (38 951 dollars en 2011), dont aucune somme n'a été recouvrée. Le Comité consultatif note que le PAM applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tout acte de fraude ou de corruption, comme il est indiqué au paragraphe 17 du document portant la cote WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1. **Le Comité est convaincu que le PAM appliquera en la matière les recommandations pertinentes issues des audits et des enquêtes externes et internes.**

⇒ *Utilisation des ressources budgétaires*

15. L'État financier V compare les montants budgétisés (budget initial et budget final), les montants effectifs établis sur une base comparable et les écarts entre le budget final et le budget effectif en 2012; les différences (significatives, de base, temporelles, d'entités et de présentation) sont expliquées dans la déclaration de la Directrice exécutive et à la Note 6, afférente à l'état financier. Le Comité consultatif note que le budget et les états financiers du PAM sont établis sur une base différente et que le Programme est confronté à diverses contraintes dans l'utilisation de ses ressources budgétaires (ibid., section I, par. 15 à 21 et Note 6). Le Comité note néanmoins qu'en 2012 le budget final pour les coûts directs afférents aux projets a été utilisé à hauteur de 60 pour cent.

16. À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'à propos de l'état comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) de l'exercice 2011, le Commissaire aux comptes avait fait remarquer que l'écart entre le budget final (5 988,4 millions de dollars) et les dépenses effectivement financées (3 753,4 millions de dollars) s'était accru, mais que l'analyse comparative n'était pas un paramètre probant pour évaluer les résultats du PAM en matière d'utilisation des ressources autorisées, puisque le modèle de financement du PAM reposait sur des contributions volontaires et que son budget était en réalité un plan de travail établi en fonction des besoins recensés, tandis que la mise en œuvre des projets était tributaire des ressources disponibles. Dans le cadre en vigueur, il était donc difficile d'évaluer précisément les répercussions des déficits de financement sur la réalisation des objectifs assignés aux projets. Le Commissaire aux comptes estimait par conséquent (recommandation 2) que le plan de travail devait être assorti d'un plan des ressources qui compléterait l'élaboration du budget et en renforcerait l'utilité (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2, par. 13). À cet égard, le Comité note que le PAM est en train d'étudier la possibilité d'intégrer la préparation d'un plan des ressources dans le processus de planification et qu'il soumettra à la haute direction une proposition à ce sujet. Sous réserve d'approbation, le Plan de gestion pour 2014–2016 rendra compte des étapes nécessaires pour intégrer pleinement le plan des ressources dans les divers éléments du Plan de gestion et dans le processus de planification des projets (WFP/EB.A/2013/6-H/1, page 52). **Le Comité se félicite des mesures prises par le PAM en la matière.**
17. Lors de son examen du Plan de gestion du PAM pour 2013–2015, le Comité consultatif avait fait observer que la méthode suivie par le PAM pour présenter son budget, qui reposait à 93 pour cent sur les projections des besoins d'un grand nombre de projets en cours, et non sur le niveau escompté des ressources, pouvait ne pas toujours permettre de dresser un tableau totalement fiable des opérations à venir et ne facilitait pas l'examen de l'exécution du budget, sans compter qu'elle pouvait influencer négativement sur l'utilisation du budget en tant qu'outil de planification. Le Comité demandait au PAM d'examiner périodiquement, en étroite consultation avec son Conseil d'administration, la méthode suivie pour établir le budget (WFP/EB.2/2012/5(A,B,C)/2 WFP/EB.2/2012/4-A/2 WFP/EB.2/2012/13-A/2, par. 6).
18. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en plus des données opérationnelles recueillies auprès des bureaux de pays pour les besoins du Plan de gestion, des informations sur le rang de priorité assigné à chaque activité, le niveau de financement requis pour sa mise en œuvre (au-dessous duquel l'activité en question serait revue en baisse ou non exécutée), et les modalités de redimensionnement de l'activité (nombre de bénéficiaires, nombre de jours d'alimentation, composition des rations), seraient également demandées. Cela permettrait de mieux analyser le déficit des 'besoins' et de communiquer ensuite des informations plus détaillées, dans le cadre du Plan de gestion, sur les activités ou les régions les plus susceptibles d'être touchées, ainsi que de rechercher des solutions pour combler le déficit en question. **Le Comité appuie les efforts déployés par le PAM pour mettre au point un mécanisme plus viable lui permettant d'améliorer son processus de planification budgétaire et l'évaluation de ses résultats.**
19. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des comptes annuels vérifiés de 2012.**

Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion

20. Le PAM fait savoir qu'en vertu de l'article 9.2 du Règlement financier, le Directeur exécutif est tenu de transmettre aux membres du Conseil d'administration le projet de Plan de gestion au moins 60 jours avant la dernière session ordinaire de chaque année civile (WFP/EB.A/2013/6-C/1, par. 1). Or, depuis son adoption en 1992, il s'est avéré difficile de se conformer à cette disposition, de sorte que le PAM a sollicité des dérogations pour la soumission des plans de gestion récemment présentés. Comme le montre le tableau 1 du document, le laps de temps entre la transmission des récents plans de gestion et les sessions du Conseil d'administration s'échelonnait entre 28 et 44 jours pour la période allant de 2003 to 2012.
21. Le PAM indique en outre que lors de consultations informelles sur le Plan de gestion pour 2013–2015 et de réunions du Comité financier de la FAO et du Comité consultatif, il a été préconisé que le Secrétariat du PAM se penche sur cet article et propose une échéance plus appropriée (ibid., par. 3). Il faudrait à cet effet prendre en considération à la fois le délai nécessaire au déroulement du processus consultatif et l'efficacité de la transmission des documents par voie électronique et par affichage sur le site Web, tout en continuant à donner au Conseil d'administration et aux gouvernements un délai suffisant pour examiner le document avant la dernière session ordinaire de chaque année civile.
22. En conséquence, le PAM propose dans le projet de décision que le Conseil d'administration: a) approuve la modification apportée à l'article 9.2 du Règlement financier, aux termes de laquelle le projet de Plan de gestion est transmis aux membres du Conseil au moins 30 jours avant la dernière session ordinaire de chaque année civile; et b) invite le Secrétariat à soumettre une version préliminaire du Plan de gestion avant la dernière consultation informelle tenue à ce sujet, de manière à ce que toutes les observations et les aspects préoccupants soient pris en considération avant le parachèvement du document. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de la modification qu'il est proposé d'apporter à l'article 9.2 du Règlement financier de manière à ce que le projet de Plan de gestion soit transmis aux membres du Conseil au moins 30 jours avant la dernière session ordinaire de chaque année civile. Le Comité estime que cette révision devrait permettre de résoudre les difficultés de conformité aux prescriptions régulièrement rencontrées depuis longtemps.**

Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit

23. Le Comité consultatif note que le document du PAM présenté sous la cote WFP/EB.A/2013/6-B/1 contient la proposition du Bureau du Conseil d'administration relative à la désignation de deux membres du Conseil devant siéger au jury chargé de sélectionner ou de reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (dont le mandat arrive à échéance en juillet 2014). Conformément au paragraphe 19 du mandat du Comité d'audit, le processus de désignation des membres du Comité d'audit fait appel à un jury composé notamment de deux représentants du Conseil d'administration désignés par celui-ci.

III. Documents présentés au Conseil d'administration pour examen

Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM

24. L'Inspecteur général du PAM a déclaré dans son rapport annuel qu'en 2012, comme les années précédentes, les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'avaient révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs du Programme (WFP/EB.A/2013/6-E/1, par. 6). Il a néanmoins signalé des améliorations possibles aux paragraphes 12 à 20 de son rapport. Une note de la Directrice exécutive concernant le rapport annuel de l'Inspecteur général est présentée dans le document WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1.
25. Le Comité consultatif note que les tableaux 1 et 2 du rapport annuel font état d'une diminution en 2012 du nombre de rapports publiés et du montant des dépenses du Bureau des services de contrôle. En réponse à ses interrogations à ce sujet, le Comité a été informé que, si le nombre de rapports d'audit avait diminué, le pourcentage réel des risques estimés par voie d'audit était passé de 37,6 pour cent en 2011 à 44,3 pour cent en 2012, comme le montrait le tableau 6 du rapport annuel, parce que les risques étaient davantage pris en compte au stade de la planification des activités. Les activités d'audit prévues dans le plan de travail ont toutes été mises en œuvre. S'agissant des enquêtes, les critères permettant de passer du stade de la plainte à celle de l'instruction d'un dossier ont été affinés, de sorte que les affaires traitées sont moins nombreuses mais plus graves. Le pourcentage de plaintes fondées est passé de 37 pour cent en 2011 à 50 pour cent en 2012 et, au 31 décembre 2012, aucune enquête n'était en souffrance depuis plus de six mois. De l'avis du PAM, la diminution du nombre de rapports et la baisse des dépenses effectives étaient principalement imputables à la rotation du personnel et n'ont donc pas eu d'incidence négative sur les résultats du Bureau des services de contrôle.
26. En ce qui concerne les enquêtes en suspens, le Comité consultatif rappelle qu'il partage l'avis du Comité d'audit du PAM d'après lequel les dossiers en souffrance depuis plus de six mois doivent être traités plus rapidement, le cas échéant, et être suivis de près (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2, par. 27). Le Comité relève dans le rapport annuel que, pour la première fois, aucun dossier n'était en suspens depuis plus de six mois à la fin de 2012 (WFP/EB.A/2013/6-E/1, par. 54). **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés et des progrès accomplis à cet égard par le Bureau des services de contrôle.**

Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants

27. Le Commissaire aux comptes a réalisé un audit de la performance du PAM en matière de gestion de ses partenaires coopérants au cours de la période allant de janvier 2010 à août 2012, englobant le Siège du PAM à Rome, vingt bureaux de pays et trois bureaux régionaux (WFP/EB.A/2013/6-F/1*). Le Comité consultatif note que, d'après le rapport, près de 80 pour cent des programmes d'assistance alimentaire du PAM sont exécutés par des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires gouvernementaux, et que le succès potentiel du PAM s'agissant de réaliser ses Objectifs stratégiques dépend donc dans une très large mesure de sa gestion de ses partenaires coopérants. Le Commissaire aux comptes a formulé dix recommandations; la réponse de la direction du PAM à leur sujet est présentée dans le document portant la cote WFP/EB.A/2013/6-F/1/Add.1.

28. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le PAM disposait de directives institutionnelles détaillées relatives à la sélection des ONG et que les ONG susceptibles d'être des partenaires faisaient l'objet d'une sélection rigoureuse à maints égards avant d'être retenues. Il lui a également été expliqué que, dans la mesure où le PAM intervenait souvent dans des contextes très particuliers, où il lui fallait donc parfois agir rapidement et où, dans d'autres cas, les ONG disponibles n'étaient pas forcément très nombreuses, les bureaux de pays avaient conçu leurs propres systèmes de sélection. Par ailleurs, les accords de partenariat sur le terrain (un contrat-type que tout partenaire est tenu de signer avant de pouvoir travailler avec le PAM) contenaient des dispositions régissant le comportement attendu des partenaires, et le PAM avait toute latitude pour dénoncer de tels accords s'ils n'étaient pas respectés.

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons

29. Le rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons (WFP/EB.A/2013/6-G/1) présente les constatations issues d'un audit opérationnel sur les programmes de transferts monétaires et de bons du PAM. L'audit a porté sur seize bureaux de pays, trois bureaux régionaux et les services du Siège. Le Commissaire aux comptes a formulé onze recommandations, qui ont toutes été acceptées par la direction du PAM (WFP/EB.A/2013/6-G/1/Add.1). Le Commissaire aux comptes a fait remarquer que, bien que les interventions recourant aux transferts monétaires et aux bons soient en progression (191,8 millions de dollars en 2012 contre 5 millions de dollars en 2008; de 30 à 40 pour cent de la valeur de l'assistance alimentaire fournie par le PAM d'ici à 2015), il faudrait du temps et une volonté constante pour intégrer cette nouveauté dans les interventions et programmes du PAM (voir également le par. 13 ci-dessus). De nouvelles compétences seraient nécessaires et il faudrait donc redéfinir les postes actuels et/ou engager du personnel ayant les qualifications et l'expérience requises. **Compte tenu de la part accrue des programmes de transferts monétaires et de bons dans l'ensemble des activités d'assistance du PAM, ainsi que des risques potentiels associés à l'exécution de ces programmes, le Comité consultatif compte sur le PAM pour surveiller de près l'exécution des programmes de transferts monétaires et de bons et pour appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes dans leur intégralité et dans les meilleurs délais.**

IV. Questions diverses

Présentation du Point sur les Règles de gestion financière

30. La Directrice exécutive a établi et diffusé de nouvelles Règles de gestion financière prenant effet à compter du 1^{er} juin 2013. Elle a communiqué ces règles, pour information, au Conseil d'administration du PAM, au Comité consultatif et au Comité financier de la FAO. Le Comité consultatif note que la révision des Règles de gestion financière présentée dans le document WFP/EB.A/2013/6-I/1 ne précise pas les modifications qui y ont été apportées et ne permet donc pas de comprendre clairement ce qui a changé dans le texte. **Le Comité consultatif compte que les futurs points dont il sera saisi sur les Règles de gestion financière seront améliorés en soulignant les modifications, pour en faciliter la compréhension.**

ANNEXE I

Documentation

Pour approbation:

- Plan stratégique du PAM pour 2014–2017 (WFP/EB.A/2013/5-A/1)
- Comptes annuels vérifiés de 2012 (WFP/EB.A/2013/6-A/1)
- Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2013/6-B/1)
- Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion (WFP/EB.A/2013/6-C/1)

Pour examen:

- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2013/6-D/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2013/6-E/1 + Corr.1)
- Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants (WFP/EB.A/2013/6-F/1*)
- Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants (WFP/EB.A/2013/6-F/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons (WFP/EB.A/2013/6-G/1)
- Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons (WFP/EB.A/2013/6-G/1/Add.1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2013/6-H/1)

Pour information:

- Point sur les Règles de gestion financière (WFP/EB.A/2013/6-I/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2013/6-J/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2012) (WFP/EB.A/2013/6-K/1)